

FRÉDÉRIC


DÉCRET N° 2018 – 355 DU 25 JUILLET 2018

portant grades, abréviations et appellations au sein de la
Police républicaine.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

D G P R Secrétariat DSIC
Arrivée le 27/08/18
Heure d'Arrivée 10 ^h 46
Sous le N° 563

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu la loi n° 2017-41 du 29 décembre 2017 portant création de la Police républicaine ;
- vu la loi n° 2017-42 du 02 juillet 2018 portant statut des personnels de la Police républicaine ;
- vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu le décret n° 2016-416 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,
- le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 25 juillet 2018,

DÉCRÈTE

Article premier

Conformément à la loi n° 2017- 42 du 02 juillet 2018, portant statut des personnels de la Police républicaine, les corps, catégories, grades, appellations et abréviations de la Police républicaine sont :

H

